

Mesdames, Messieurs,

Si la FSU souhaite prendre la parole en ce groupe de travail CHSCT s'est bien parce que le sujet de cette prise de parole relève de cette instance.

Alors que des hommages pleuvent concernant le décès de notre ancien président Monsieur Jacques Chirac et qu'une minute de silence a été instaurée lundi, nous, représentants des personnels nous devons de rendre hommage à notre collègue directrice de Pantin Mme Christine Renon mais aussi à Jean Willot et Jean-Pascal Vernet qui eux aussi se sont suicidés à cause de leur travail. Nous ne les oublions pas.

L'acte de Christine est la conséquence, brutale, d'une administration, d'un ministère qui dysfonctionnent. Notre collègue les met directement en cause dans le courrier qu'elle a pris soin d'envoyer à de nombreux directeurs, aux organisations syndicales et à sa hiérarchie avant son passage à l'acte.

Christine Renon écrit « je dois dire aussi que je n'ai pas confiance au soutien et à la protection que devrait nous apporter notre institution d'ailleurs il n'y a aucun maillon de prévu, les inspecteurs de circonscription ont certainement encore plus de travail que les directeurs, et la cellule de crise, quelle blague ! L'idée est de ne pas faire de vagues et de sacrifier les naufragés dans la tempête ! Pourvu que la presse ne s'en mêle pas ! »

Oui, notre ministère dysfonctionne car il ne garantit plus l'intégrité physique et mentale des personnels qui travaillent en son sein. Il dysfonctionne au profit d'une politique de management qui écrase l'individu, l'isole et finit par lui faire perdre le sens même de son métier. A ce stade, nous ne pouvons pas parler d'école de la confiance mais bien d'école de la défiance.

Christine était une collègue directrice aguerrie mais la machine bureaucratique et les injonctions administratives l'ont poussé à cet acte malheureux.

Ce qu'elle dit dans sa lettre c'est ce que bon nombre de directeurs/trices disent : donnez du nous du temps et les moyens de faire notre travail !

Les nouvelles techniques de management poussent les individus à s'approprier de nouveaux outils qu'ils ne comprennent pas car ceux-ci sont éloignés du de la réalité du terrain et de ses difficultés. Les collègues se retrouvent exécutants des consignes de travail qu'ils ne maîtrisent pas.

Les soi-disant outils ne sont que la mise en œuvre de cette politique managériale, une mise au pas et un cadrage autoritaire.

Comme l'écrit Yves Clot : « le vocabulaire est glissant parce qu'il traduit une angoisse sociale d'appeler les choses par leur nom. Il y a quelque chose de profondément déréglé dans le travail. On assiste alors à l'obsolescence programmé des mots. On passe de plans d'action contre les risques psycho-sociaux à la qualité de vie au travail, et pendant ce temps les symptômes s'aggravent ».

On retrouve cette torsion du langage dans la façon dont le management prétend prendre en compte les mérites individuels. On mise sur la performance de l'individu, on l'isole, on psychologise.

En bref, dès qu'un personnel ne suit plus la cadence, on considère qu'il est seul responsable de sa faiblesse ce qui exonère la hiérarchie de toute responsabilité sur l'organisation du travail.

La souffrance ne pousse plus à l'action, elle est vécue de façon individuelle et désespérante.

Concernant ce tragique évènement, le recteur a ordonné une enquête administrative et le CHSCT de Seine Saint Denis a été alerté. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Nous espérons que le CHSCT, demandé en urgence par les syndicats, qui aura lieu le jour des obsèques de notre collègue, pourra faire lui aussi son travail.

Dans l'Indre, nous enverrons à nos collègues des consignes d'actions symboliques à mener le jour des obsèques de notre collègue : tenue de cahiers de doléances, lecture du courrier de notre collègue en conseil des maîtres, motion en conseil d'école... les modalités exactes sont à définir mais nous tenons à poser des symboles forts pour exprimer notre émotion et permettre à chacun de le faire.

En tant que représentant du personnel et secrétaire du CHSCT de l'Indre, j'affirme que vous ne pouvez plus fermer les yeux sur la question du suicide et la souffrance en général des personnels si souvent évoqués dans cette instance.

C'est pourquoi dans le cadre de ce groupe de travail, je vous demande qu'un espace de dialogue et de construction voit le jour dans l'établissement d'un protocole d'accompagnement des personnels en difficulté.

Pour conclure, notre collègue n'a pas eu de poste à haute responsabilité mais a exercé durant 30 ans son travail le plus consciencieusement possible, elle est décrite par ses collègues comme quelqu'un de dynamique et extrêmement investie, au service de l'Etat et de ses élèves avant tout.

A sa mémoire, je vous demanderai donc une minute de silence.

Raphaël TRIPON – secrétaire départemental FSU